



# Compte rendu du groupe de travail sur la formation professionnelle

21 février 2020

## 1. Objectifs de la réunion

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

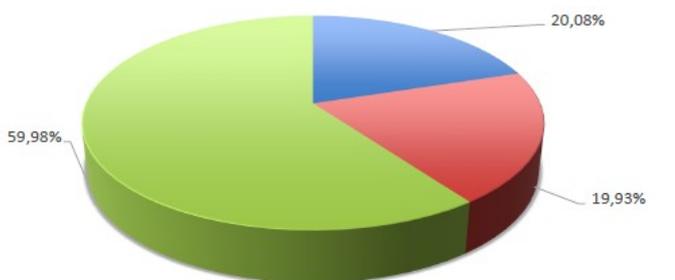
- **Présentation du bilan des formations du Plan Académique de Formation (PAF) et des Formations d'Initiative Locale (FIL) :**
  - le bilan quantitatif 2018-2019
  - les formations liées à la réforme des lycées GT et à la transformation de la voie professionnelle mises en place depuis la rentrée 2019
- **Focus sur les formations en lien avec l'école inclusive :**
  - les formations du PAF et les FIL
  - la formation des AESH
- **Elaboration du PAF 2020-2021 :**
  - le schéma directeur de la formation continue
  - l'enquête académique de recueil des besoins en formation continue
  - le calendrier

## 2. Chiffres pour l'année 2018-2019

- ✓ **27 000 candidats retenus (80% sur de nouvelles acquisitions) sur 35 000 demandes**
- ✓ **1<sup>er</sup> choix retenu (60% public désigné – 20% formations locales – 20% candidatures individuelles)**
- ✓ **Type de formations**
  - ↳ 80% en présentiel
  - ↳ 20 % à distance

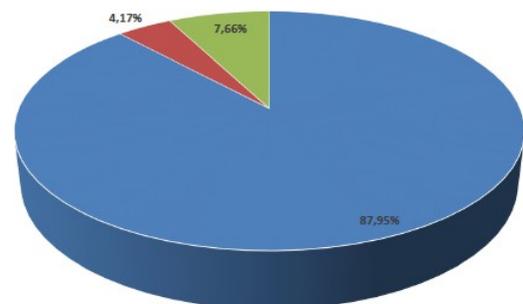
Remarque : Seulement 5% des personnes inscrites sur un MOOC terminent la formation  
Globalement l'assiduité est plus importante pour les formations diplômantes.

Type de candidature aux formations



■ Avec candidature individuelle ■ Avec candidature collective ■ Sans appel à candidature

Modalité des formations



■ Présentiel ■ A distance ■ Hybride

### 3. Formation d'initiative locale

⇒ **À quoi servent-elles? À qui s'adressent-elles ?**

Les FIL (Formation d'Initiative Locale) sont des formations qui visent à accompagner le projet d'établissement par la formation au plus près des acteurs de l'EPLÉ.

Elles ont pour but de développer des pratiques collectives adaptées au contexte de chaque établissement et de construire des compétences professionnelles communes à l'ensemble des personnels (enseignants, CPE, Psyen, AESH, AED...)

Si plusieurs collègues d'un même établissement veulent travailler sur une thématique bien précise, il suffit d'en faire la demande au chef d'établissement.

⇒ **Quel calendrier ?**

**Recueil des besoins**

↳ De mi-juin à mi-juillet

↳ De mi-août à mi-septembre

**Remarque :** En dehors de ces périodes il est encore possible d'effectuer des demandes.

⇒ **Comment faire, qui contacter ?**

Si plusieurs collègues veulent travailler sur une thématique bien précise, il suffit d'en faire la demande au chef d'établissement.

**Rôle du conseiller DAFOP :** il fait le lien entre la DAFOP et les chefs d'établissements et établit le cahier des charges des formations.

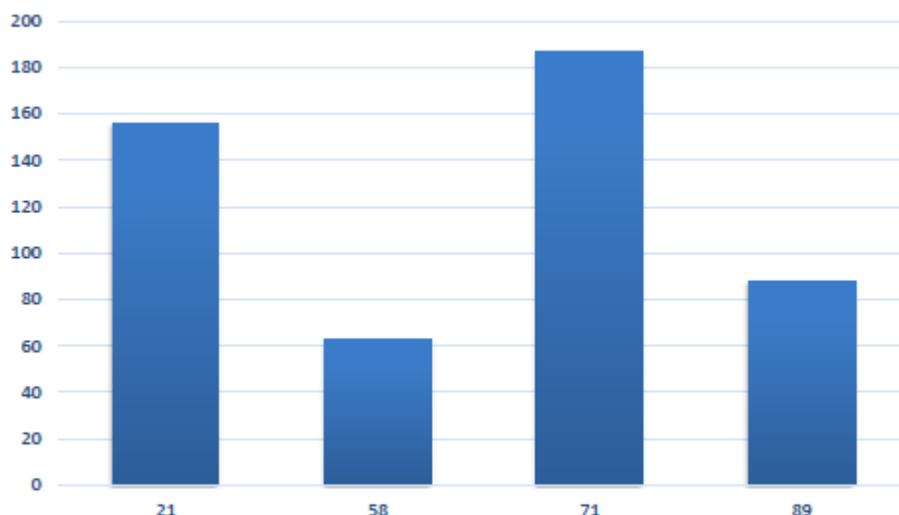
**Intervention SE-UNSA :** Lorsque tout se passe bien dans l'établissement, cette liaison est pertinente. Néanmoins, dans des situations « conflictuelles », il serait souhaitable que les collègues puissent exprimer directement leurs besoins.

⇒ **Quelle procédure pourrait – être imaginée pour que tous les collègues puissent faire remonter leurs besoins ?**

**En 2018 – 2019 il y a eu 494 demandes pour ce type de formation**

**Aide SE-UNSA :** Ne pas hésiter à nous contacter pour la constitution d'une demande ou des conseils.

**Nombre de demandes par département**



#### 4. PSC1

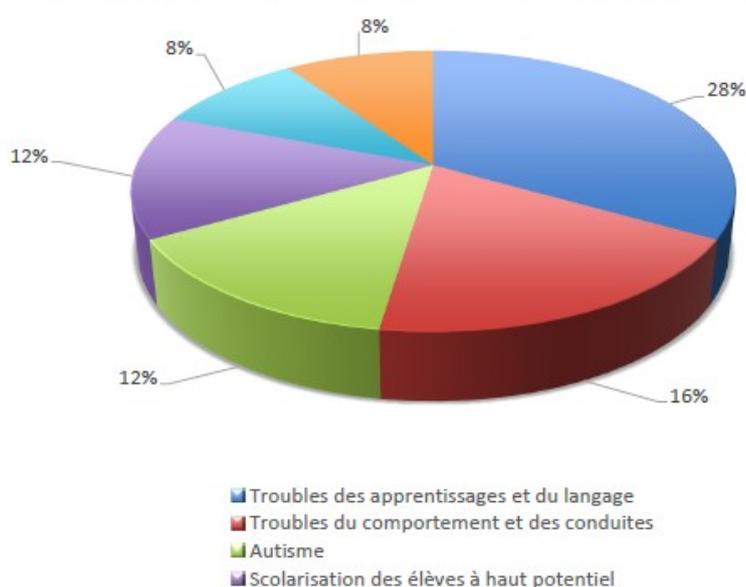
Intervention SE-UNSA : Nous avons demandé que cette formation puisse concerner tous les personnels qui travaillent dans les écoles ou EPLE (enseignants, agents, AESH, AED ...).

Aide SE-UNSA : Certains collègues formateurs nous ont fait part de problème pour le paiement des formations. Si tel est le cas, n'hésitez pas à nous contacter.

#### 5. Ecole Inclusive

- ↳ Formations au PAF (candidature individuelle)
- ↳ FIL (Formation d'Initiative Locale) : une centaine de demandes dans des domaines comme les troubles des apprentissages et du langage, troubles du comportement, autisme...

#### Thématiques récurrentes des demandes locales



#### 6. AESH et Formation

- ↳ 60h00 de formations pour les nouveaux contrats

- Une formation de 60 heures obligatoires :

Nombres d'inscrits :

| Départements    | 21  | 58 | 71  | 89  |
|-----------------|-----|----|-----|-----|
| Effectifs 19-20 | 140 | 70 | 110 | 160 |

- ↳ Acces au parcours Magistere

- Parcours magistère de 3h sur le positionnement respectif des AESH et des enseignants

Nombre d'inscrits :

|                                    | 21 | 58 | 71 | 89 |
|------------------------------------|----|----|----|----|
| Aménagements pédagogiques          | 6  | 3  | 13 | 6  |
| Positionnement AESH et enseignants | 6  | 4  | 10 | 5  |

- ↳ Accès au parcours Formation continue
- ↳ Accès à des Formations via le PIA

Dans la Nièvre, des demandes ont été effectuées directement par les PIAL (autisme, connaissance et prise en charge des « Dys », trouble du comportement)

Il y a 4 formateurs sur les troubles autistiques (un par département)

Des formations en lien avec le public allophone devraient être proposées l'année prochaine

**Intervention SE-UNSA : Nous avons demandé que tous les personnels AESH soient informés des possibilités de formation qui s'offrent à eux.**

**Nous avons demandé que sur la page d'accueil du PAF apparaisse clairement « une bulle » AESH.**

## **7. Budget formation pour l'académie de Dijon**

- ✓ 98% du budget prévu pour 2018 – 2019 a été utilisé
- ✓ Pour 2019-2020 : maintien du budget

**Intervention SE-UNSA : Contrairement à ce qu'a annoncé le ministre, le budget concernant la formation ne progresse pas.**

## **8. Congés personnel de formation**

⇒ **À qui s'adresse t-il ?**

Le dispositif s'adresse aux personnels enseignants, des psychologues de l'Education nationale, des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des assistants d'éducation et des AESH.

⇒ **À quoi sert-il ?**

*Le CPF relève d'un projet professionnel et doit donc répondre à une demande en rapport avec l'évolution de nos compétences.*

Le CPF peut être utilisé dans le cadre d'une VAE

Le rectorat finance à hauteur de 1500€ maximum.

⇒ **Quel calendrier ?**

*Deux sessions ont lieu dans l'année pour postuler à des formations. La prochaine date de limite de dépôt est fixée au 30 avril 2020 pour les formations allant du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020.*

⇒ **Comment faire, qui contacter ?**

- ✓ La circulaire complète est sur le site de l'académie.
- ✓ Pour toute demande d'information complémentaire l'agent adresse un courriel à [cgrh@ac-dijon.fr](mailto:cgrh@ac-dijon.fr)
- ✓ Consulter vos droits à la formation directement en ligne : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

**Cette année sur les 40 demandes effectuées, la moitié a été accordée.**

**Aide SE-UNSA : N'hésitez pas à nous contacter pour le suivi de votre dossier.**

## 9. Formation – PPCR – Compétences acquises

L'objectif à terme est d'avoir pour chaque formation des « open badges » avec une dénomination des compétences acquises et un niveau d'acquisition (de 1 à 4).

Ce qui serait intéressant c'est d'avoir un lien direct entre les formations effectuées, les compétences acquises et le PPCR.

L'outil n'existe pas pour le moment et c'est donc à chaque personne d'établir ce lien d'où l'importance de **demande des attestations de formation**.

## 10. Certification PIX (remplacement du B2I)

**Intervention SE-UNSA : Dès 2021, tous les élèves de 3ème devront passer cette certification. Or beaucoup d'équipes ne sont pas encore prêtes.**

*Intervention de la responsable académique de la DANE :*

*200 personnes ont déjà suivi un module pour organiser la nouvelle mise en place de cette certification.*

**Intervention SE-UNSA : Nous demandons à ce que tous les personnels de CANOPE puissent encore assurer les formations.**

## 11. Plans de formation dans les années à venir (circulaire n° 2019-133 du 23-9-2019)

### **Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education nationale : 2019-2022**

#### **I - Les principes applicables à la formation continue des personnels du ministère.**

Les principes sur lesquels repose le schéma directeur de la formation continue s'appliquent à ses déclinaisons annuelles, qu'elles soient nationales, académiques ou locales. Ces principes sont les suivants :

- 1 - Le schéma directeur s'adresse à l'ensemble des personnels** de l'État : professeurs, inspecteurs pédagogiques, personnels de direction, personnels d'éducation et d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé, les personnels d'accompagnement (AED, AESH) qui participent au service public de l'éducation.
- 2 - Il traduit le nécessaire continuum entre formation initiale, formation continuée et formation continue.** La formation continuée constitue notamment un enjeu essentiel, en ce qu'elle permet d'accompagner l'entrée dans la carrière des agents en inscrivant dans une perspective de moyen terme, prévisible et cohérente, les actions de formation dont ils bénéficient.
- 3 - Les actions de formation continue doivent être, aussi souvent que possible, menées en proximité.** Seront donc privilégiées les formations en école, en établissement et en réseau ou bassin, notamment en lien avec le service RH de proximité, afin de proposer des services diversifiés, adaptés aux besoins exprimés par les personnels dans une logique d'établissements de service et de centre de ressources mutualisées.
- 4 - La diversification des viviers de formateurs** et la valorisation des compétences des personnels, notamment celles acquises en formation universitaire ou professionnelle, est le corollaire du développement de la formation continue : outre la formation par les cadres pédagogiques du ministère, les actions de formation doivent valoriser la formation par les pairs (tutorat), pour toutes les catégories de personnels, ou par des intervenants extérieurs, notamment dans un cadre interministériel, partenarial ou en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche
- 5 - La qualité, le niveau et la crédibilité de la formation continue impliquent que celle-ci soit aussi souvent que possible certifiante ou diplômante**
- 6 - Le recours à l'ensemble des modalités de formation continue** (en présentiel, en distanciel, hybride, collective ou individuelle) doit être envisagé à tous les stades de la formation, en veillant à l'équilibre entre les différents formats et à leur séquençage dans la durée
- 7 - Afin de mieux accompagner les carrières et détecter les potentialités, la mise en oeuvre du schéma directeur doit s'accompagner du développement d'outils permettant d'assurer la « traçabilité » des formations suivies et des compétences acquises.**